



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 31026

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations que suscite la situation dégradée de la gynécologie médicale. Ainsi que l'ont publiquement exprimé récemment des professeurs de médecine, spécialistes en milieu hospitalier « depuis cinq ans, les moyens de développement de la gynécologie médicale diminuent : seulement 20 internes sont nommés en gynécologie médicale chaque année, alors que l'accord de 2003 convenait de 60 par an. Quant aux nominations universitaires sans lesquelles elle ne peut se développer faute d'être enseignée, il n'y en a eu que quatre en 2006, et aucune en 2007 ni en 2008 ». Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend, par conséquent, prendre pour recréer une gynécologie médicale de qualité, assurer la relève des médecins qui partent en retraite et la nomination des cadres d'enseignement hospitaliers et hospitalo-universitaires.

Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le *numerus clausus* depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi *hôpital, patient, santé, territoires* (HPST).

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31026

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2008, page 8129

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9080